



29 C/28  
25 septembre 1997  
Original français

Point 8.2 de l'ordre du jour provisoire

**DEFINITION DES REGIONS EN VUE DE L'EXECUTION DES ACTIVITES  
DE CARACTERE REGIONAL**

**PRESENTATION**

**Source :** 28 C/Rés., 0.61 ; 28 C/Rés., 0.71.

**Antécédents :** Conformément à la résolution 19 C/37.1, la Conférence générale décide de prendre toutes les mesures appropriées en vue de compléter la liste des Etats membres fondés à participer aux activités régionales de l'Organisation.

**Objet :** Ce document présente les souhaits exprimés par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la République de Nauru et Macao en vue de leur participation aux activités régionales de l'Organisation.

**Décision requise :** Paragraphe 2.

1. Suite à son retour à l'UNESCO le 1er juillet 1997, comme Etat membre de l'Organisation, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a exprimé le souhait d'appartenir à la région Europe en vue de sa participation aux activités régionales de l'Organisation. Pour leur part, la République de Nauru, devenue Etat membre le 17 octobre 1996, et Macao, admis en qualité de Membre associé le 25 octobre 1995, ont exprimé le souhait d'appartenir à la région Asie et Pacifique.

2. La Conférence générale est appelée à se prononcer sur les vœux exprimés par ces Etats membres et Membre associé.